

**26/04/2016 : Crise agricole : sans moyens budgétaires, le mécanisme de réduction volontaire de la production laitière est voué à l'échec – Michel Dantin (LR, PPE, Fr)**

*"Les effets d'annonce de la Commission européenne au Conseil de mars accouchent pour l'instant d'une souris ! La Commission européenne propose une mesure qui n'a d'européen que le nom, puisque non-financée par des crédits européens et dont la mise en œuvre est volontaire rendant son efficacité douteuse"* a déclaré Michel Dantin, rapporteur en charge des actes de mise en œuvre de l'organisation commune des marchés de la Politique Agricole Commune.

La Commission européenne a présenté le lundi 25 avril les actes de mise en œuvre de l'article 222 de l'organisation commune des marchés agricoles qui proposent d'autoriser pour six mois les organisations de producteurs à déroger au droit de la concurrence en vue de limiter ou de réduire leur production laitière. Cette mesure volontaire ne dispose pas pour l'instant de financement européen, la Commission européenne ayant renvoyé la discussion budgétaire à Juin.

*"Il coûtera toujours moins cher d'aider à ne pas produire que d'enclencher une quelconque procédure bureaucratique de gestion des stocks. Seule une réduction concertée et obligatoire de tous les pays européens peut avoir un réel impact sur le marché laitier européen. Or, j'observe que certains pays ont déjà annoncé qu'ils n'appliqueront pas la mesure. En outre, les derniers chiffres de l'Observatoire du lait posent un réel doute sur l'efficacité concrète de la mesure"* a ajouté le député européen.

Les chiffres des collectes de lait entre janvier 2015 et janvier 2016 montrent en effet une tendance à la hausse en Irlande (+19,5%), aux Pays-Bas (+15,5%), en Belgique (+17,2%), en Pologne (+7,9%) et en Allemagne (+5,6%) tandis que la France est en train de stabiliser sa production (+1,6%).

*"Sans réelle garantie budgétaire, j'estime que le Parlement européen ne peut pas se prononcer de manière responsable sur ces mesures. J'ai donc demandé une prolongation du délai dont nous disposerons pour faire usage de notre droit de veto. Il faut que la Commission européenne prenne ses responsabilités et le Parlement européen prendra les siennes"* a estimé le député.

*"La Commission se cache derrière des arguments budgétaires et juridiques, mais rien ne l'empêche de proposer des mécanismes nouveaux et de prendre l'initiative. Dans un contexte de raréfaction des crédits budgétaires, il faut savoir faire double office : l'aide à l'élimination des stocks pourrait utilement trouver un second usage en aidant à l'alimentation des personnes démunies et en particulier les migrants",* a conclu Michel Dantin.